

L'organisation de l'enseignement OPS2016

Opetuksen järjestäminen

La mission et les objectifs généraux du Lycée franco-finlandais d'Helsinki

Le lycée franco-finlandais d'Helsinki est une école d'État ayant une mission spéciale pour la langue française. C'est une école bilingue dans laquelle l'enseignement se fait en finnois et en français. L'enseignement offert couvre le préscolaire, les classes 1–9 de l'enseignement fondamental ainsi que le lycée. Le Lycée franco-finlandais abrite également un jardin d'enfants francophone, financé par l'association des amis de l'école franco-finlandaise.

Selon sa mission spéciale, le Lycée offre un environnement d'apprentissage rassurant et inspirant qui permet aux élèves d'acquérir un bon niveau et des connaissances variées en langue et culture françaises ainsi qu'une bonne culture générale. Le Lycée fait également fonction d'un centre national d'apprentissage pour la formation continue et les échanges culturelles. Il collabore avec les écoles francophones des pays différents, organise des voyages d'étude et accueille des visiteurs venant notamment des pays francophones.

Les élèves du Lycée franco-finlandais d'Helsinki acquièrent le niveau des connaissances et des compétences établi au programme national de l'enseignement fondamental et ainsi le niveau nécessaire pour les études secondaires. L'École abrite également un lycée qui permet aux élèves de poursuivre leurs études de langue et culture françaises. À la fin des études au lycée, les élèves passent les épreuves du baccalauréat finlandais.

Le Lycée tend à aider les élèves à identifier leurs points forts et à construire leur avenir. Comme tous les établissements de l'enseignement fondamental, le Lycée doit suivre sa mission d'enseignement et d'éducation qui est mise en œuvre en soutenant les apprentissages, le développement et le bien-être des élèves en coopération avec leurs parents.

Les valeurs fondamentales de l'enseignement et du fonctionnement du Lycée franco-finlandais d'Helsinki

Le Lycée franco-finlandais d'Helsinki accorde une importance particulière à ses valeurs fondamentales qui sont l'esprit d'équipe, la transparence et le respect de tous les individus. Dans le travail éducatif, l'accent est mis sur l'attitude positive, l'encouragement et le soutien individuel. L'objectif général de l'enseignement fondamental est de soutenir la croissance humaine de l'élève et de l'orienter vers le comportement éthique et responsable à l'égard des autres et du monde entourant. L'enseignement fondamental est basé sur la conception selon laquelle l'enfance a une signification particulière en soi. Le Lycée cherche à donner à chaque élève la sensation de pouvoir influencer sur son école et son apprentissage et à faire de sorte que l'élève se sente apprécié et qu'il ait l'impression que quelqu'un porte attention à ses apprentissages et à son bien-être. Chaque élève a le droit à l'enseignement de qualité et à la réussite dans le travail scolaire. En apprenant de nouvelles choses l'élève construit son identité et forme sa conception sur l'homme. Par la même occasion, il forme également sa conception sur le monde et sa perception sur son rôle dans la société et dans le monde.

L'enseignement fondamental crée les conditions nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie et à l'assimilation d'un comportement approprié et respectueux à l'égard des autres et de son entourage. On incite les élèves à agir de manière courageuse, créative et éthique en mettant l'accent sur la capacité de se mettre à la place de l'autre. On apprend à examiner les faits en se mettant à la place des autres. La mission spéciale et le caractère international du Lycée franco-finlandais d'Helsinki permettent aux élèves d'étudier dans un environnement multiculturel et pluraliste qui soutient l'identité culturelle de tous les élèves. La sensibilisation à l'héritage culturel finlandais stimule la compréhension à l'égard du développement des cultures en interaction. Différents événements, journées à thème, visites et excursions aident à concrétiser les valeurs fondamentales de l'école.

On incite les élèves à apprécier ainsi qu'à examiner et à traiter les informations relevant de différentes sources avec l'esprit critique. La communication par le biais des multimédias et les réseaux sociaux sont présents au travail quotidien de l'école et influent sur les valeurs assimilées par les jeunes. L'école a pour tâche d'orienter, en coopérant avec les familles, les élèves à construire leur socle de valeurs. On aide les élèves à développer leur capacité d'autorégulation, et on les incite à prendre responsabilité de leurs actions, de leur développement et de leur bien-être.

L'enseignement fondamental oriente les élèves à respecter la vie et les droits de l'homme et à promouvoir le bien-être, la démocratie et la participation active à la société civile. L'enseignement contribue positivement à la parité économique, sociale et régionale et à l'égalité entre les sexes. Il ne suit pas une conception religieuse, éthique ou politique spécifique.

Les activités de l'école sont conçues et évaluées annuellement. La réalisation et la concrétisation des valeurs dans les activités quotidiennes sont suivies à l'aide des entretiens et des questionnaires y liés. Ces valeurs forment la base pour le travail d'enseignement et d'éducation. On discute des valeurs avec les élèves pendant les cours. Les élèves peuvent aussi participer à la discussion sur les valeurs par le biais du conseil des élèves. Les professeurs, le personnel, les élèves et leurs parents ainsi que les partenaires de l'école sont invités à participer à l'évaluation du fonctionnement lors des soirées des parents et des journées des portes ouvertes ainsi que par moyen des sondages variés.

Les parties prenantes du Lycée

Le Lycée franco-finlandais d'Helsinki bénéficie d'un réseau de partenaires internes et externes très répandu. Cette coopération est présentée plus en détail dans la section consacrée à ce sujet. De plus, le Lycée collabore avec différents partenaires importants qui soutiennent et rendent possible la réalisation de sa mission spéciale.

L'Association des Amis de l'École Française

L'Association des Amis de l'École Française, fondée en 1949, est une association pour le soutien et le support formée par les parents. Elle participe aux activités du Lycée et couvre toutes les classes. L'association entretient le jardin d'enfants privé abrité par les locaux du Lycée. L'Association soutient également, Idumieux qu'elle peut, mentalement et financièrement les travaux scolaires variés. Par ses activités, l'Association cherche à faciliter la coopération entre l'école et les familles des élèves ainsi qu'à promouvoir les connaissances sur la culture et la langue françaises et à éveiller l'intérêt à l'égard de celles-ci.

L'Ambassade de France et l'Institut français

La coopération culturelle entre la Finlande et la France est déterminée par l'accord sur la coopération culturelle et scientifique, signé en 1970. La République Française est représentée en Finlande par l'ambassadeur, et, en ce qui concerne le domaine de la culture, le conseiller de coopération et d'action culturelle qui dirige l'Institut français. L'institut français de Finlande a été créé en 1968 et il se situe à Helsinki. Sa mission est de promouvoir le statut de la langue et la culture françaises en Finlande dans les domaines de l'enseignement, de la formation continue des professeurs et du développement de l'enseignement bilingue finno-français.

L'État français soutient le Lycée franco-finlandais d'Helsinki en donnant des professeurs au service du Lycée, en organisant des visites d'études pour les professeurs et les élèves et en les soutenant financièrement, en offrant au Lycée des œuvres littéraires et d'autres matériaux pédagogiques et en organisant des événements culturels et des visites des experts. En Finlande, ces activités sont organisées par l'Ambassade de France en coopération avec l'Institut français.

Le Lycée et l'Institut français travaillent en coopération étroite. L'institut aide le Lycée à recruter des professeurs français et à entretenir des relations linguistiques et culturelles. Le proviseur adjoint responsable de l'enseignement francophone joue, aux côtés du proviseur, un rôle important en matière des contacts entre le Lycée et l'Institut français, car ces deux personnes assurent ensemble la

coopération avec la Direction nationale de l'éducation et des établissements scolaires en France ainsi qu'avec les autres partenaires importants pour le Lycée.

Les règlements et les documents dirigeant le fonctionnement du Lycée

L'enseignement fondamental offert par le Lycée franco-finlandais d'Helsinki se base sur les règlements et les documents suivants : la Constitution finlandaise (731/1999), la Loi sur l'enseignement fondamental (628/1998), le Décret sur la scolarité obligatoire (852/1998), le Décret du gouvernement sur les objectifs nationaux et la répartition horaire de la scolarité obligatoire (422/2012) ainsi que la répartition horaire au Lycée franco-finlandais d'Helsinki, approuvée par le ministère de l'éducation, le règlement intérieur du Lycée, les ordres et les consignes de la Direction nationale de l'éducation et du ministère de l'éducation et de la culture et l'accord bilatéral sur l'enseignement qui a été signé entre la Finlande et la France en 1977. La formation et le pouvoir décisionnel du conseil du Lycée sont régis par le Décret du ministère de l'éducation et de la culture sur les conseils de certains établissements scolaires (410/2011). Les missions et les responsabilités du conseil sont définies au règlement intérieur du Lycée.

Dans l'organisation de l'enseignement il faut également prendre en compte les responsabilités découlant des autres actes législatifs et des accords internationaux que la Finlande a signés. L'enseignement fondamental s'articule autour des valeurs communes et des conceptions nationales sur l'apprentissage.

Admission des élèves

Le préscolaire

Les enfants ayant été au jardin d'enfants des Amis de l'École Française

Le proviseur admet au préscolaire les enfants ayant été au jardin d'enfants des Amis de l'École Française et pour lesquels les professeurs donnent un avis favorable.

Les enfants n'ayant pas été au jardin d'enfants des Amis de l'École Française

Les autres enfants peuvent être inscrits au préscolaire au cours de l'année pendant laquelle ils auront six (6) ans. Les formulaires d'inscription doivent être remplis et envoyés à l'école au début de l'année. Les dates exactes pour chaque année sont spécifiées sur le site internet de l'école. Un test de langue est organisé pour tous les inscrits.

Parmi les élèves qui ont réussi le test, la priorité sera donnée aux enfants qui ont des frères et sœurs dans l'école. Les places restantes seront distribuées par ordre de préférence sur la base des résultats obtenus au test de langue. Un tirage au sort sera effectué parmi les élèves ayant le même score, le cas échéant.

Le reste des élèves ayant réussi l'examen peut obtenir une place sur une liste d'attente, valable jusqu'à la fin du mois d'août.

Au cas où il reste des places, nous pouvons prendre aussi des enfants n'ayant pas appris le français pour un " bain de langue ".

La première année de l'enseignement fondamental

Les enfants ayant suivi l'enseignement préscolaire organisé par le Lycée

Le proviseur nomme, avant le 30 mai, les élèves qui sont admis à la première année de l'enseignement fondamental parmi les enfants ayant suivi l'enseignement préscolaire au Lycée et pour lesquels les professeurs ont donné un avis favorable.

Les autres enfants admis

Les enfants n'ayant pas suivi l'enseignement préscolaire au Lycée peuvent être inscrits à la première année de l'enseignement fondamental au cours de l'année pendant laquelle ils auront sept (7) ans. Les inscriptions doivent être effectuées au début de l'année par le biais du formulaire d'inscription qui se

trouve sur le site internet du Lycée. Les dates exactes pour chaque année sont spécifiées sur le site internet de l'école. Le formulaire et ses annexes doivent être envoyés à l'école. Une fois que l'inscription est validée, l'élève sera invité à un test de langue. Le test a pour objectif de déterminer les compétences de l'élève en français et en finnois. Avec les tests on s'assure que l'élève ait les compétences linguistiques suffisantes pour pouvoir suivre l'enseignement.

Parmi les élèves qui ont réussi le test, la priorité sera donnée aux enfants qui ont des frères et sœurs dans l'école. Les places restantes seront distribuées par ordre de préférence sur la base des résultats obtenus au test de langue. Un tirage au sort sera effectué parmi les élèves ayant le même score, le cas échéant.

Le reste des élèves ayant réussi l'examen peut obtenir une place sur une liste d'attente, valable jusqu'à la fin du mois d'août.

Classes 2–9 de l'enseignement fondamental

Des élèves sont admis en classes 2 à 9 de l'enseignement fondamental s'il y a des places disponibles et si l'élève a démontré, au test de langue organisé par l'école, qu'il a un niveau de langue suffisant pour pouvoir suivre l'enseignement.

Un élève de septième doit posséder les compétences linguistiques suivantes : le niveau B1.1. en compréhension orale, le niveau A2.2. en expression orale, le niveau B.1.1 en compréhension écrite et le niveau A2.2. en expression écrite. Les niveaux mentionnés correspondent à l'échelle descriptive du cadre de référence européen. Le test du finnois sert à évaluer les aptitudes de l'élève à participer à l'enseignement en finnois au cycle d'études déterminé. Le niveau requis pour passer le test correspond aux objectifs fixés pour la langue finnoise et la littérature finnophone ou pour le finnois et la littérature finnophone en tant que deuxième langue. Ces objectifs sont définis au plan d'enseignement du Lycée.

Si besoin, des tests de langue sont organisés au cours de l'année scolaire. Le niveau requis aux élèves inscrits est déterminé par rapport au niveau correspondant de l'échelle des compétences en cours de développement, applicable à la classe en question.

Le programme linguistique

Le Lycée suit un programme linguistique varié qui prend en compte la mission spéciale de l'école.

L'enseignement du français commence en première année (niveau A1) et l'enseignement de l'anglais en quatrième (niveau A2).

L'enseignement du suédois (niveau B1) commence en sixième année, et en huitième l'élève peut commencer à étudier l'allemand ou l'espagnol (niveau B2) en tant que langue facultative.

Les langues suivantes sont enseignées au Lycée franco-finlandais d'Helsinki :

- Langue A1 : le français
- Langue A2 : l'anglais
- Langue B1 : le suédois
- Langue B2 : l'espagnol ou l'allemand

D'autres langues (niveau B2) peuvent être proposées, si les conditions pour former un groupe et pour organiser l'enseignement sont remplies.

L'enseignement bilingue

Les études au Lycée franco-finlandais d'Helsinki aident à former les bases pour l'apprentissage du français et des autres langues tout au long de la vie ainsi que pour la capacité d'apprécier la diversité linguistique et culturelle. Les élèves peuvent étudier dans un environnement linguistique authentique. Pour atteindre cet objectif, l'école offre, en plus des cours de langue maternelle et de littérature et des

cours de français, l'enseignement bilingue en différentes matières et utilise les deux langues de manière générale au travail scolaire quotidien en dehors des cours.

Les objectifs de l'enseignement bilingue

L'enseignement bilingue a pour objectif de former les bases pour l'apprentissage du français et des autres langues tout au long de la vie ainsi que pour la capacité d'apprécier la diversité linguistique et culturelle. L'enseignement bilingue permet d'assurer que les élèves acquièrent de bonnes capacités pour approfondir leurs compétences linguistiques pendant les études secondaires et pour utiliser ces deux langues de manière appropriée dans la vie privée et pendant leurs études ainsi que plus tard dans le monde du travail.

Les langues étudiées sont utilisées dans l'enseignement de différentes matières de manières variées. Elles peuvent être utilisées parallèlement, sans viser l'enseignement monolingue. La comparaison entre les langues différentes et l'examen des expressions et des locutions utilisées dans ces langues peuvent permettre l'approfondissement du sujet étudié. L'utilisation parallèle des langues différentes stimule également la compréhension des phénomènes linguistiques et aide à renforcer la compréhension et la maîtrise du vocabulaire des thèmes variés.

L'objectif est d'assurer que tous les élèves acquièrent, avant la fin de la classe 7, les compétences en français permettant de passer l'examen pour obtenir le diplôme officiel de langue DELFB1. L'objectif est aussi d'assurer que tous les élèves acquièrent, avant la fin de la classe 9, les compétences qui correspondent au niveau B2.1. Les contenus et les objectifs de l'enseignement de la langue française sont présentés en détail au plan d'enseignement dans la partie consacrée à cette matière ainsi que dans les sections consacrées aux matières enseignées en français.

Principes de l'organisation de l'enseignement bilingue

L'enseignement bilingue met l'accent sur la communication naturelle et sur l'interaction, la fonctionnalité et l'utilisation active de la langue étudiée par les élèves. On soutient la possibilité des élèves d'utiliser les deux langues, le finnois et le français, pour étudier différentes matières en proposant des blocs d'apprentissage pluridisciplinaires, en utilisant le matériel pédagogique bilingue et en incitant les élèves à l'interaction et au soutien mutuels. Les élèves apprennent le français en l'utilisant dans les situations quotidiennes à l'école et lors des activités scolaires.

Les compétences linguistiques en cours de développement sont prises en compte lors de la planification de l'enseignement. Les méthodes de travail sont choisies selon les besoins des élèves, et elles servent à rendre l'enseignement plus clair, plus concret et plus interactif. Les professeurs travaillent en coopération étroite pour assurer que les élèves comprennent bien les contenus de différentes matières enseignées. Une attention particulière est accordée au développement de la maîtrise des concepts et de la compréhension et la production des textes plus difficiles, afin que ces compétences atteignent un bon niveau pendant la scolarité obligatoire en matières différentes.

Les langues finnoise et française forment un ensemble, et on soutient l'apprentissage des deux langues en coopération avec les familles des élèves. L'enseignement bilingue guide globalement la culture de fonctionnement du Lycée. La planification et la mise en œuvre de l'enseignement sont effectuées en coopération systématique, et les professeurs des matières différentes s'échangent et dialoguent aussi avec les autres membres du personnel.

La langue française n'est pas la seule matière enseignée en français. Dans l'enseignement, une attention particulière est portée à l'environnement multilingue et la diversité culturelle est mise en service de manières variées. Les origines linguistiques et culturelles variées des élèves sont prises en compte, et la diversité linguistique et culturelle est présentée de manière positive. L'enseignement est planifié de façon à ce que les langues parlées par les élèves et le développement de leurs compétences linguistiques sont pris en compte. Les matières qui seront enseignées en français sont déterminées au plan d'enseignement annuel du Lycée. Le plan annuel est élaboré par la direction de l'école en coopération avec les professeurs. Le plan est approuvé par le conseil du Lycée.

Les plans annuels doivent être conçus de manière à ce que le continuum des apprentissages linguistiques est pris en compte et en assurant que les élèves comprennent les contenus des matières enseignées. L'enseignement se fait en finnois dans les matières portant sur les aptitudes de l'élève à

La répartition horaire en enseignement fondamental

La classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Histoire et sciences sociales				1	2	2	2	2	3	12
Découverte du monde										
Découverte du monde / sciences	2	2	2	3	3	2				14
Biologie, géographie							3	2	2	7
Physique, Chimie							2	3	2	7
Éducation à la santé							0,6	0,8	1,2	2,6
TOTAL découverte du monde										30,6
Arts, travaux manuels et sport										
Arts plastiques	1	1	1	1	1	2	1	1		9
Musique	1	1	1	1	1	1	1	1		8
Sport	2	2	2	2	2	2	2	2	2	18
Travaux manuels	1	1	1	2	2	2	2			11
Travaux ménagers							3			3
Arts, travaux manuels et sport optionnels			2		2			2	2	8
TOTAL arts, travaux manuels et sport										57
Autres matières										
Orientation							0,4	0,2	0,8	1,4
Anglais A2				2	2	2	2	2	2	12
Matières optionnelles								2	3	5
TOTAL des heures	22	22	23	24	28	29	31	31	32	242

Conception sur l'apprentissage

Selon la conception sur l'apprentissage en vigueur au Lycée franco-finlandais d'Helsinki, l'élève joue un rôle actif et dirige son processus d'apprentissage en se fixant des objectifs, en résolvant des problèmes et en coopérant avec les autres dans différents contextes d'apprentissage. L'apprentissage collectif favorise le développement de l'esprit créatif et critique et incite l'élève à tenir compte des points de vue différents, des autres personnes et de l'environnement. Un environnement d'apprentissage multilingue soutient l'organisation des contextes d'apprentissage qui mettent l'accent sur l'interaction et les solutions créatives. Le multilinguisme, l'expression corporelle et l'utilisation de ses facultés sensorielles sont des facteurs essentiels pour le développement des capacités de raisonnement et l'apprentissage. En assimilant de nouvelles connaissances et compétences l'élève apprend à réfléchir à ses apprentissages, expériences et émotions. Le fait d'éprouver des émotions positives, la joie d'apprendre ainsi que la participation aux activités créatives facilitent l'apprentissage et incitent les enfants à apprendre encore plus.

On amène l'élève à identifier les modes d'apprentissage qui lui conviennent et à utiliser cette information pour stimuler son apprentissage. On aide l'élève à associer les nouveaux apprentissages et concepts avec les connaissances et compétences déjà acquises afin qu'il puisse encore apprendre de nouveaux concepts et approfondir ses connaissances sur les sujets étudiés. En même temps on l'aide à mieux saisir des concepts et sujets différents en plusieurs langues, notamment en finnois et en

français. On incite l'élève à exercer et à améliorer ces compétences linguistiques à long terme et avec tenacité.

L'enseignement général couvrant toute la scolarité obligatoire et la coopération lors des passages d'un cycle à l'autre

Les classes 1–9 de l'enseignement fondamental forment au Lycée franco-finlandais d'Helsinki un ensemble cohérent et continu des points de vue pédagogique et éducatif. Conformément au Décret du gouvernement finlandais, l'enseignement est composé des cycles suivants : classes 1–2, classes 3–6 et classes 7–9. Les événements communs à tous les élèves de l'école, ainsi que la coopération entre les élèves plus jeunes et ceux plus âgés autour des thèmes différents, contribuent au renforcement de l'esprit collectif et facilitent les passages d'une classe ou d'un cycle à l'autre. Les activités se déroulent dans un seul bâtiment et tous les locaux – la cantine, la bibliothèque, les salles de sport et de classe – sont partagés, ce qui permet aux élèves de différents âges de se rencontrer tous les jours.

Tous les élèves de sixième passent au collège du Lycée sans avoir besoin de suivre une procédure d'inscription séparée ou de passer un test de langue. Les élèves et leurs parents sont informés sur le passage d'un cycle à l'autre ainsi que sur les démarches pratiques y liées. Si l'élève continue sa scolarité au collège d'un autre établissement, le Lycée prend contact avec ce nouvel établissement et transmet à celui-ci toutes les informations essentielles concernant l'organisation de l'enseignement.

La plupart des enfants ayant suivi l'enseignement préscolaire au Lycée passent à la première année de l'enseignement fondamental au sein du Lycée. Nous travaillons en coopération avec d'autres jardins d'enfants et écoles pour accueillir des enfants ayant suivi l'enseignement préscolaire dans ces établissements. Le préscolaire et l'enseignement fondamental initial travaillent en coopération régulière et continue.

Au Lycée franco-finlandais d'Helsinki, le lycée se trouve dans les mêmes locaux que les classes de l'enseignement fondamental. Ceci permet aux élèves de suivre un parcours d'apprentissage qui est cohérent des points de vue pédagogique et éducatif et met l'accent sur la sensibilisation aux langues et à l'internationalité. Les élèves admis au lycée sont sélectionnés par la voie des inscriptions générales.

Les plans et les programmes complétant le plan d'enseignement

Le Lycée franco-finlandais d'Helsinki a élaboré les plans suivants pour compléter son plan d'enseignement :

le plan annuel

le plan de soutien scolaire

(et ses annexes)

le plan sur l'utilisation des TIC

Le plan directeur concernant l'orientation

Le plan directeur concernant l'orientation

L'orientation a une importance particulière pour les élèves, l'école et la société. Les activités d'orientation doivent cibler toute la scolarité, de l'enseignement fondamental aux études secondaires. L'orientation a pour but de contribuer à la réussite du travail scolaire et au bon déroulement des études ainsi que d'aider à garantir les résultats et l'efficacité de l'enseignement.

L'orientation doit soutenir la croissance et le développement des élèves afin que chaque élève puisse améliorer ses aptitudes d'apprentissage et ses capacités d'interaction ainsi qu'acquérir des connaissances et des compétences dont il aura besoin dans sa vie. L'orientation incite les élèves à prendre des décisions et à faire des choix relatifs à la vie quotidienne, aux études actuelles et futures et à l'avenir sur la base de leurs aptitudes, valeurs, situations et centres d'intérêt. L'orientation permet aux

élèves de comprendre qu'ils peuvent influencer sur la planification et la prise de décision quand il s'agit de leur propre vie. On encourage les élèves à examiner et à remettre en question des préjugés liés aux études et aux métiers différents ainsi qu'à faire des choix en tenant compte de leurs points forts et leurs centres d'intérêt. Les parents participent à la mise en œuvre de l'orientation des élèves.

En ce qui concerne l'organisation de l'orientation, le plan directeur de l'école en spécifie les structures, les modes de fonctionnement, le partage des tâches et des responsabilités ainsi que les réseaux pluridisciplinaires qui ont une importance particulière pour pouvoir atteindre les objectifs de l'orientation. Dans le plan on décrit également la coopération entre les parents et l'école, la coopération entre l'école et le monde du travail ainsi que l'organisation des stages d'entreprise. La réalisation des objectifs fixés au plan directeur est évaluée systématiquement. Pour assurer la fluidité des études lors des passages du cycle à l'autre, aussi bien pendant l'enseignement fondamental que lors du passage aux études secondaires, les professeurs, d'une part, et les conseillers d'orientation, d'autre part, travaillent en coopération. Le cas échéant, on fait appel à la coopération pluridisciplinaire. Les professeurs suivent en continu l'actualité concernant les études secondaires, la vie et les tâches professionnelles ainsi que les transformations y liées.

L'orientation permet d'associer l'école avec la société et le monde du travail. Elle contribue à la réalisation des principes de l'équité, de la parité, de l'égalité et de l'inclusion et aide à prévenir l'exclusion de la formation et du monde du travail. Les connaissances et les compétences acquises aux cours d'orientation contribuent à la disponibilité de la main d'œuvre compétente et à la conciliation de l'offre et de la demande dans la vie professionnelle future.

En classe 1 et 2, l'orientation fait partie intégrante de l'enseignement général et des autres activités de l'école. Le professeur responsable assure les activités d'orientation ensemble avec les autres professeurs. L'orientation a pour objectif de stimuler le développement des aptitudes et des capacités d'apprentissage chez les élèves ainsi que de soutenir la responsabilisation des élèves à l'égard de leurs travaux scolaires, devoirs et affaires personnelles. Les élèves doivent être guidés pour fixer leurs objectifs et recevoir des commentaires encourageants et des conseils afin de pouvoir renforcer leurs capacités d'apprendre à apprendre. Pour la réalisation des objectifs fixés à l'orientation, il est important que les méthodes de travail et de feedback sélectionnées permettent aux élèves de former une image positive sur soi en tant qu'apprenant et membre du groupe. On amène les élèves à exercer les compétences d'interaction et à travailler en équipe. On les encourage à participer activement aux activités de leur environnement proche.

Les bases de la coopération en matière de l'orientation entre les parents et l'école sont formées dans la phase initiale de l'enseignement fondamental. L'orientation soutient les élèves et leurs parents dans la prise de décision concernant les premiers choix relatifs à l'enseignement, et les aide à comprendre l'importance de ces choix pour les études ultérieures. Les élèves sont initiés aux métiers différents et au monde du travail en les familiarisant, en premier lieu, avec les métiers existants au sein de la classe et de l'école et les métiers pratiqués dans leur entourage.

En classes 3–6, l'orientation est principalement mise en œuvre dans le cadre de l'enseignement des matières différentes et des autres activités de l'école. On peut également consacrer un certain nombre de cours à l'orientation, le nombre étant spécifié dans le plan d'enseignement. Le professeur responsable assure les activités d'orientation ensemble avec les autres professeurs. En plus de la communauté scolaire et de l'environnement proche, les entreprises se trouvant aux proximités de l'école ainsi que les autres partenaires peuvent être utilisés comme environnements d'apprentissage.

L'orientation a pour but d'aider les élèves à identifier et à développer leurs stratégies d'apprentissage, à améliorer leurs capacités de fixer les objectifs et d'en évaluer la réalisation. L'orientation soutient également le développement des capacités d'apprendre à apprendre. L'orientation favorise l'assimilation de différentes compétences et méthodes d'apprentissage, de travail, d'assimilation et de gestion d'information dont on a besoin pour étudier. Elle aide également les élèves à identifier les caractéristiques des matières différentes et à choisir les méthodes d'apprentissage qui conviennent le mieux à des matières spécifiques. L'orientation stimule aussi le développement des habiletés sociales et les compétences de travail en groupe.

Elle aide les élèves à développer des compétences nécessaires dans la vie et à renforcer l'image positive qu'ils ont sur eux-mêmes en tant qu'apprenant. On incite les élèves à identifier et à apprécier

leurs propres points forts, capacités et compétences ainsi que ceux des autres. On les aide à prendre responsabilité de leurs propres vies, de leurs études, de leurs choix et de leurs actions en tant que membres et acteur actifs au sein du groupe et de la communauté proche. Les élèves ont la possibilité de participer au et d'influer sur le fonctionnement de la communauté scolaire et de l'environnement proche ce qui leur permet de former une vision sur les moyens d'influence dans la société.

Dans le cadre de l'orientation, les élèves apprennent à connaître les métiers, les emplois et la vie économique de la région proche. La vie professionnelle, l'entrepreneuriat et différents métiers sont présentés aux élèves lors des visites d'entreprises éventuelles. Ces visites permettent également d'éveiller l'intérêt des élèves à l'égard de la vie professionnelle.

Par l'orientation on amène les élèves et leurs parents à se renseigner sur les études et à faire des choix appropriés. On organise des entretiens personnalisés d'orientation concernant les études et les choix à faire ainsi que les questions diverses liées à l'apprentissage et la scolarité en général.

En classes 7–9 la tâche de l'orientation est d'aider les élèves à s'habituer aux changements relatifs aux environnements d'apprentissage et aux méthodes de travail utilisées dans l'enseignement de ce cycle. Pendant les classes 7–9, le but de l'orientation est toujours d'aider les élèves à développer leurs capacités d'apprendre à apprendre et leurs aptitudes. On aide les élèves à saisir l'effet de leurs choix sur leurs études et sur leur avenir. L'objectif est de clarifier, avec les autres matières, l'importance des matières étudiées pour les études secondaires et les compétences nécessaires dans le monde du travail. On tend également à donner aux élèves une vision plus étendue sur la vie professionnelle, les métiers différents, l'entrepreneuriat et les compétences dont on aura besoin dans l'avenir. Le conseiller d'orientation est principalement en charge de la mise en œuvre de l'orientation.

L'orientation a pour tâche de développer les capacités des élèves afin qu'ils se débrouillent mieux dans les situations familiales changeantes, lors des passages d'un cycle à l'autre et lors des transitions pendant la carrière professionnelle. Les élèves apprennent à utiliser différents services d'information, de conseil et de consultance. L'orientation aide à renforcer l'activité et l'esprit d'initiative chez les élèves en ce qui concerne les décisions portant sur leurs choix relatifs aux et à la profession. L'orientation permet aux élèves de se renseigner sur différentes options concernant la formation et les études après l'accomplissement de la scolarité obligatoire ainsi que de se familiariser avec ces options grâce à la coopération avec l'établissement scolaire futur et les parents. La tâche de l'orientation est d'encourager les élèves à terminer leurs études et, dans le cadre de la planification liée à la procédure des inscriptions générales, de les soutenir lors du passage aux études secondaires.

Le plan directeur de l'orientation du Lycée franco-finlandais d'Helsinki

Les principes de l'orientation

Chaque élève a le droit à l'orientation en plus de l'enseignement dans les autres matières. L'orientation a pour objectif de soutenir la réussite de l'élève dans différentes phases de la scolarité obligatoire, de renforcer ses compétences d'apprentissage et son autonomie ainsi que de développer les aptitudes de l'élève à faire des choix relatifs à ses études pendant et après l'enseignement fondamental.

L'orientation aide aussi à renforcer les compétences de coopération et la capacité de travailler en différents groupes et de se responsabiliser de son propre travail et des travaux collectifs. Elle doit contribuer à la prévention de marginalisation et promouvoir l'égalité.

Au Lycée franco-finlandais d'Helsinki, l'orientation forme un ensemble cohérent qui couvre tout l'enseignement fondamental. L'orientation se base sur l'interactivité et suit les objectifs fixés afin de soutenir l'apprentissage, la croissance et le développement de l'élève. Concernant l'enseignement fondamental, l'orientation est une partie intégrante de la culture du fonctionnement et se voit dans le travail quotidien. Ces conseils sont donnés dans le cadre de l'enseignement de toutes les matières, des cours d'orientation et du soutien scolaire ainsi que dans le contexte des autres activités de l'école. Les professeurs des matières différentes, les professeurs responsables, le conseiller d'orientation et les autres membres du personnel assurent ensemble la tâche d'orientation.

En tant que partie intégrante du fonctionnement global de l'école, l'orientation signifie que les élèves bénéficient d'un soutien pour la croissance et le développement, qu'ils sont guidés dans leurs études et qu'on les aide à fixer des objectifs et à faire des choix appropriés.

Le soutien à la croissance et au développement offert dans le cadre de l'orientation concerne la connaissance sur soi-même, l'image sur soi-même et les capacités d'interaction. Les activités et les modèles pédagogiques de l'école sont conçus de manière à ce que l'élève a l'occasion d'exercer ses capacités de coopération et d'interaction et d'expérimenter la participation aux groupes différents. En tant que membre d'un groupe, l'élève peut mieux former l'image sur soi-même et apprendre à mieux se connaître. Il apprend également à identifier ses points forts et les points à améliorer. L'orientation joue également un rôle majeur pour la promotion du bien-être et la prévention de la marginalisation.

L'orientation fait partie de l'enseignement en toutes les matières et à tous les cycles. Le professeur doit concevoir les environnements d'apprentissage de manière à ce qu'ils stimulent l'apprentissage et permettent l'application des méthodes d'apprentissage différentes. L'objectif de l'orientation est d'amener l'élève à comprendre son processus d'apprentissage, à améliorer ces capacités d'apprentissage et à évaluer son comportement en tant qu'apprenant. Le professeur encourage l'élève et lui donne des conseils en mettant en avant les points forts de l'élève et en l'aidant à mieux se connaître, ce qui forme une bonne base pour que l'élève puisse se développer en tant qu'apprenant.

Il est également possible de s'entraîner à se fixer des objectifs et à faire des choix, et l'accomplissement de ces tâches peut être soutenu à tous les cycles en tenant compte de l'âge des élèves ciblés. L'orientation soutient l'élève dans la prise de décision concernant sa vie, ses études et ses choix professionnels. Le parcours d'études est plein de moments qui amènent l'élève à faire des choix qui concernent notamment les matières facultatives, les études secondaires et la profession future. En s'exerçant à fixer des objectifs et à prendre des décisions l'élève renforce ses capacités de planifier l'avenir et d'examiner les options différentes avec l'esprit critique. L'orientation renforce également la capacité de l'élève à faire, de manière autonome, des choix ayant une importance particulière pour lui-même et pour son avenir.

La structure et les modes de fonctionnement de l'orientation

Au Lycée franco-finlandais, l'orientation ne figure pas séparément dans la répartition horaire des classes 1–6. En classes 3–6, l'orientation est principalement mise en œuvre dans le cadre de l'enseignement des matières différentes et des autres activités de l'école. Les activités du conseil des élèves permettent d'exercer la prise de décision démocratique et les façons d'influer sur ses affaires à partir de la première année de l'enseignement fondamental : les élèves participent à la planification de l'année scolaire et à la conception des blocs d'apprentissage. La coopération entre les parents et l'école est très étroite dans la phase initiale de la scolarité afin que les conseils donnés à l'élève à la maison et à l'école aillent dans la même direction et ces deux parties puissent encourager l'élève ensemble. Les professeurs rencontrent les parents tous les ans lors des quarts d'heures et des soirées des parents et pendant d'autres entretiens.

En classes 7–9, l'orientation est assurée sous formes différentes, comme l'orientation en classe, l'orientation individuelle et l'orientation en petits groupes. De plus, les élèves sont initiés à la vie professionnelle en classes 6–9, on organise des visites aux établissements scolaires divers et aux foires et on coopère avec les entreprises et le monde du travail (visiteurs, visites) ainsi qu'avec les établissements de l'enseignement du niveau secondaire (les journées de portes ouvertes, les événements d'information et les foires consacrées aux études secondaires).

Lors des passages d'une classe à l'autre, les informations essentielles concernant les activités et les besoins en soutien des élèves en particulier et des groupes d'élèves sont transmises aux professeurs suivants.

L'orientation en classes 1–2

En classes 1 et 2, l'orientation est principalement mise en œuvre dans le cadre de l'enseignement des matières différentes et des autres activités de l'école. L'orientation est principalement prise en charge par les professeurs responsables. L'objectif de l'orientation est de familiariser les élèves avec les pratiques et l'environnement d'apprentissage de l'école et d'aider les élèves à assurer leur rôle d'écopier. En classes 1 et 2, l'accent est mis sur le développement des capacités d'apprendre à apprendre et le renforcement des habiletés sociales et des aptitudes à travailler en groupe.

Il est important de s'assurer que l'élève maîtrise les compétences de base nécessaires pour étudier et qu'il se sente bien dans son rôle d'écopier. La lecture, l'écriture et les aptitudes mathématiques, ainsi

que les capacités à étudier feront l'objet d'une attention particulière. Le renforcement des aptitudes à travailler seul et en groupe, ainsi que la responsabilisation de l'élève, prennent plus d'importance. On informe les élèves et leurs parents sur le programme linguistique de l'école et sur l'organisation des études, sur les nouvelles disciplines entamées durant les classes 3–6 et sur les disciplines artistiques facultatives. On réfléchira ensemble aux exigences liées au travail scolaire et au travail en groupe. L'attention particulière est accordée à la prévention des brimades.

Pendant le deuxième semestre de la deuxième année, le professeur responsable invite les parents de chaque élève à l'école pour discuter des aptitudes de l'élève à passer à la troisième année. Pour la plupart de temps, l'élève participe aux discussions pour savoir comment les adultes l'évaluent en tant qu'un écolier.

L'orientation en classes 3–6

En classes 3–6, l'accent est toujours mis sur le développement des capacités d'apprendre à apprendre et le renforcement des habiletés sociales et des aptitudes à travailler en groupe. L'élève est initié au travail collectif et à la participation et amené à faire attention aux autres. Grâce à l'orientation, les élèves deviennent de plus en plus autonomes et commencent à prendre plus de responsabilité de leur scolarité. On incite les élèves à identifier leurs points forts et leurs compétences et à évaluer leur comportement en tant que membre d'un groupe et apprenant. On aide les élèves à assimiler des méthodes de travail variées et à en choisir celles qui leur conviennent le mieux. Les élèves apprennent à faire des choix sur la base de leurs centres d'intérêt et aptitudes personnels notamment en ce qui concerne les matières facultatives.

Les professeurs invitent tous les parents à un entretien annuel dont l'objectif est de renforcer, chez les élèves, la connaissance de soi-même en matière des questions liées à la scolarité.

Les élèves sont initiés aux métiers représentés au sein de l'école pendant le stage d'une journée (TET) dans la bibliothèque du Lycée. Dès que possible, les élèves sont familiarisés avec les métiers pratiqués par leurs parents et les métiers représentés au sein de l'école, et ils apprennent à connaître, par les visites et les visiteurs, les métiers pratiqués aux proximités de l'école ainsi que les entreprises et la vie professionnelle de la région.

La transition de la sixième à la septième est plus facile, car l'environnement leur est déjà familier et ils se sentent rassurés. Cependant, le passage au nouveau cycle amène des changements concernant la composition des groupes d'enseignement : les élèves se trouvent à une nouvelle classe et aux nouveaux groupes, et l'école accueille également de nouveaux élèves.

Lors du passage au collège, les élèves rencontrent de nouveaux professeurs. Ils doivent aussi assimiler de nouvelles méthodes de travail ainsi que s'habituer aux pratiques d'évaluation différentes. L'école transfère aux nouveaux professeurs les informations essentielles concernant les activités et les besoins en soutien des élèves en particulier et des groupes d'élèves.

La coopération entre les familles et l'école est d'autant plus important lors du passage au collège. L'école invite, après le premier semestre de la 6ème, l'élève et ses parents à venir discuter des questions touchant le passage en septième et les capacités, les souhaits et les attentes de l'élève y concernant. On prend note de ces discussions, et les informations sont transférées aux professeurs de la 7ème. Les élèves sont informés sur les matières facultatives et les langues utilisées dans l'enseignement en 7ème classe. Les élèves deviennent de plus en plus responsables de leur apprentissage et ils doivent faire des choix qui auront une influence sur la poursuite des études. Il est important d'écouter et de respecter les élèves et de les faire participer à la prise de décision concernant leur situation et leurs choix.

Si l'élève change d'école – il vient d'une autre école ou poursuit ses études ailleurs – on assure le transfert des informations dont le nouvel établissement scolaire aura besoin pour organiser l'enseignement.

L'orientation en classes 7–9

En classes 7–9, le conseiller d'orientation prend en charge la plupart des tâches de l'orientation. Selon la répartition horaire, un nombre défini d'heures est consacré aux cours d'orientation à toutes les

classes au collège. En plus, les élèves ont le droit à l'orientation organisée individuellement et en petits groupes.

Les thèmes abordés aux cours de l'orientation au collège ont un lien avec le travail au sein de la communauté scolaire, la connaissance de soi-même, les capacités d'apprendre à apprendre, les choix liés aux études, les études secondaires, les informations concernant le monde du travail et le choix d'un métier.

Les professeurs des matières différentes assurent leur part des activités d'orientation. Leurs tâches sont spécifiées dans la section concernant le partage des tâches et des responsabilités.

La coopération entre l'école et les parents est très étroite durant la période finale de l'enseignement fondamental, notamment pendant la 9^{ème}. On organise des soirées des parents pour les informer sur les études secondaires et les procédures d'inscription. Les parents peuvent également participer au dialogue entre le conseiller d'orientation et l'élève. Ce dialogue a pour but de dresser un bilan sur les souhaits et les plans de l'élève concernant la poursuite des études. Le soutien des élèves est tout aussi important lors du passage aux études secondaires. La situation globale des élèves en 9^{ème} est évaluée à la rentrée scolaire afin de convenir, le cas échéant, sur les mesures de soutien pour toute la classe ou pour des élèves en particulier.

Le rôle du professeur responsable pour le suivi, l'orientation et le soutien de sa classe est d'autant plus important. Il travaille en coopération étroite avec le personnel du soutien scolaire et les professeurs des disciplines différentes. De plus, le professeur responsable communique activement avec les parents des élèves et les tient au courant de la situation des élèves.

Le partage des tâches et des responsabilités

Tous les membres du personnel participent à la mise en œuvre de l'orientation. Les responsabilités sont partagées comme suit :

Le proviseur et les proviseurs adjoints

Le proviseur veille à ce que les conditions pour la mise en œuvre de l'orientation soient remplies. Il soutient le travail de planification y lié et la coopération entre les acteurs différents. Le proviseur est en charge de l'organisation et de la disponibilité des ressources pour les mesures de soutien et d'orientation et s'assure que le droit de chaque élève à l'orientation individuelle est respecté. Le proviseur et ses adjoints prennent les décisions administratives concernant l'apprentissage et la scolarité d'un élève en particulier.

Le conseiller d'orientation

La responsabilité principale sur la planification et la mise en œuvre de l'orientation appartient au conseiller d'orientation. Ses tâches ont un lien avec le soutien à la croissance et à l'apprentissage de l'élève et la planification professionnelle. L'amélioration de la connaissance de soi-même et de l'autonomie chez les élèves en ce qui concerne les différentes phases de la scolarité et les choix à faire, notamment lors des passages d'un cycle à l'autre, occupe une place centrale dans le travail du conseiller d'orientation.

Les cours d'orientation, l'orientation en petits groupes, les entretiens personnalisés d'orientation, l'information et la coopération pluridisciplinaire avec les autres écoles, établissements scolaires et la vie professionnelle sont des méthodes de travail utilisées par le conseiller d'orientation. Le conseiller d'orientation participe également à la réalisation du soutien scolaire offert aux élèves de l'école.

Le conseiller d'orientation est en charge de l'organisation de l'initiation des élèves au monde de travail et sert de guide pendant ces stages. Il planifie et organise des visites aux établissements scolaires différents et coopère avec les entreprises et les représentants de la vie professionnelle.

Ensemble avec le proviseur adjoint il prend en charge l'organisation de la procédure de sélection des élèves. Il présente les différentes matières facultatives aux élèves, les guide dans leurs choix et forme de petits groupes selon les choix effectués par les élèves.

Lors du changement d'école et des passages d'un cycle à l'autre, le conseiller d'orientation participe aux travaux préparatoires et conseille l'élèves en matière des questions liées à la transition. Le

conseiller d'orientation aide les élèves avec l'inscription aux études secondaires, veille au bon déroulement de la procédure des inscriptions générales et assume le suivi pour le placement des élèves aux études secondaires et les guide en cas de besoin.

Le conseiller d'orientation travaille en coopération avec les parents des élèves en matière des questions relatives à la scolarité, la planification de la carrière et la poursuite des études en organisant des soirées des parents etc. Les parents peuvent participer à l'entretien personnalisé d'orientation de leur enfant. Le conseiller d'orientation invite chaque élève de la neuvième à cet entretien au moins une fois pendant l'année scolaire.

Le conseiller d'orientation assume également le rôle de consultant et travaille en coopération étroite avec les professeurs responsables, les professeurs des matières individuelles et les autres employés de l'école participant à l'organisation du soutien scolaire. Le conseiller d'orientation participe au suivi de la réussite scolaire, de la scolarité en général et du bien-être des élèves.

Le professeur responsable

Le professeur responsable guide les élèves de sa classe et suit leur scolarité. Il veille à l'intégration des élèves de sa classe dans le groupe et tend à créer une atmosphère positive parmi eux. Il familiarise ses élèves aux pratiques de l'école et les guide à les suivre. Au collège, le professeur responsable rencontre les élèves de sa classe une fois par semaine.

Il coopère avec le proviseur et son adjoint, les autres professeurs, le conseiller d'orientation, le professeur d'enseignement spécialisé ainsi qu'avec les autres membres du personnels en charge du soutien scolaire ou en matière des questions concernant sa classe ou un élève en particulier.

Le professeur responsable veille à ce que les élèves de sa classe participent régulièrement aux cours et suit leur réussite au travail scolaire. Il examine les raisons des absences et encourage les élèves dans leur travail. Le professeur suit le bien-être physique et psychique de ses élèves et intervient en cas de problèmes. Si un élève a des difficultés particulières liées à l'apprentissage et à la scolarité, le professeur responsable coopère avec les professeurs d'enseignement spécialisé, le conseiller d'orientation, le proviseur, les proviseurs adjoints et le personnel du soutien scolaire. Le professeur responsable participe à l'élaboration des documents pédagogiques concernant les élèves de sa classe.

Il assure un contact régulier avec les parents des élèves de sa classe en matière des questions relatives à leur scolarité et bien-être. Cette coopération est organisée sous forme des rencontres avec l'élève et ses parents, des soirées des parents ainsi que de la communication par voie électronique sur les questions liées à la scolarité et l'école en général.

Les professeurs des matières individuelles

Tous les professeurs doivent chercher à soutenir la croissance, le développement et la participation des élèves.

Le professeur est l'expert en ce qui concerne la matière qu'il enseigne. Il est responsable, pour la matière qu'il enseigne, de l'orientation des élèves concernant les apprentissages et les techniques y liés, et il s'assure que l'enseignement est mis en œuvre en utilisant des méthodes variées. Il explique aux élèves les contenus, les méthodes de travail et les critères d'évaluation utilisés dans sa matière d'enseignement. Il suit et évalue les progrès accomplis par les élèves, leur présence aux cours, et il informe les parents sur l'évaluation et les acquis de l'élève dans la matière concernée.

Le professeur informe les élèves sur le lien entre les contenus enseignés dans la matière concernée et le monde du travail et les métiers différents. Les professeurs des disciplines différentes doivent informer les élèves sur les possibilités d'études et d'emplois dans leurs domaines respectifs. Ils peuvent également organiser des visites aux établissements scolaires et aux lieux de travail ayant un lien avec leur métier, afin que les élèves puissent avoir une idée concrète des alternatives possibles qu'offre le monde de travail.

Il cherche à créer une atmosphère positive qui permet la prise en compte des modes d'apprentissage et les caractères différents des élèves. Le professeur d'une matière donnée tend à prévenir des problèmes liés à la scolarité en suivant la progression et le bien-être physique et psychique chez les élèves.

Le cas échéant, le professeur participe à la planification et la mise en œuvre des mesures de soutien en coopération avec le professeur d'enseignement spécialisé, le professeur responsable et les autres professeurs. Il participe aussi à l'élaboration des documents pédagogiques concernant un élève en particulier bénéficiant d'un soutien général ou renforcé. S'agissant de la planification du soutien, le professeur d'une matière donnée peut également participer, le cas échéant, aux entretiens entre l'élève, les parents, le professeur d'enseignement spécialisé et le conseiller d'orientation.

Le professeur d'enseignement spécialisé

Le professeur d'enseignement spécialisé assume le rôle de l'expert dans ce domaine. Il offre un enseignement spécialisé, organisé de manière flexible, à un élève qui a besoin du soutien général ou renforcé pour sa scolarité. Le professeur d'enseignement spécialisé participe à la prévention et l'identification des difficultés d'apprentissage et à la planification et la mise en œuvre des mesures de soutien, et il coopère avec les autres membres du personnel responsables de l'enseignement et de l'orientation des élèves. Il participe également à l'élaboration des documents pédagogiques en coopération avec l'élève et ses parents, les professeurs des matières différentes, le professeur responsable et les autres personnes responsables du soutien scolaire.

Dans la phase finale de la scolarité, le professeur d'enseignement spécialisé travaille en coopération avec le conseiller d'orientation pour assurer la bonne planification de la poursuite des études chez les élèves bénéficiant du soutien renforcé. En plus de son travail d'enseignement, le professeur d'enseignement spécialisé donne des conseils, organise des tests de lecture, assume des tâches de soutien scolaire et assure l'examination et l'organisation des mesures de soutien avec les parents et les réseaux pluridisciplinaires.

L'assistant social scolaire

L'assistant social scolaire assume le rôle d'expert dans le domaine des questions sociales. Ses responsabilités incluent le soutien à la scolarité, la promotion du bien-être social et la prévention des problèmes éventuels. Il intervient si un élève ou ses parents ont besoin de l'aide et du soutien à cause d'une situation difficile. L'assistant social scolaire participe également à la prévention des situations problématiques concernant l'atmosphère générale, la dynamique de groupe ou les brimades au sein d'une classe ou d'un groupe d'élèves. Il participe à l'organisation et au développement des mesures de soutien scolaire et travaille en coopération étroite avec les professeurs des matières différentes, les professeurs responsables et le personnel du soutien scolaire.

Le psychologue de l'école

Le psychologue de l'école soutient la croissance, le développement et le bien-être psychique des élèves. Il travaille en coopération avec les services sociaux et sanitaires de la ville et participe à l'organisation et au développement du soutien scolaire offert à l'école.

L'infirmière

L'infirmière suit et soutient le bien-être physique et psychique des élèves de l'école. Il rencontre tous les élèves dans le cadre des visites médicales périodiques. L'infirmière travaille en coopération avec le médecin scolaire. Il participe à l'organisation et le développement des mesures de soutien scolaire.

Tous les autres membres du personnel soutiennent le bon déroulement du travail scolaire ainsi que les objectifs éducatifs de l'école.

La coopération entre les parents et l'école dans le domaine de l'orientation

La coopération entre l'école et les parents est une précondition à la réussite de l'orientation des élèves. Les bases de la coopération en matière de l'orientation entre les parents et l'école sont formées dans la phase initiale de l'enseignement fondamental. L'orientation soutient les élèves et leurs parents dans la prise de décision concernant les choix relatifs à la scolarité et aux études, et les aide à comprendre l'importance de ces choix pour les études futures.

La coopération peut être réalisée de multiples façons : les soirées des parents, la communication et les contacts réguliers par moyens électroniques, les entretiens personnalisés entre le professeur responsable et l'élève et ses parents (les quarts d'heure des parents), les journées portes ouvertes et,

en ce qui concerne le collège, la participation éventuelle des parents de l'élève à l'entretien personnalisé d'orientation organisé par le conseiller d'orientation.

L'information constante concernant la progression de l'élève dans ses études et les éventuelles difficultés d'apprentissage a une importance particulière du point de vue de la coopération entre l'école et les parents en matière d'orientation. Le soutien et l'encouragement donnés par les parents, ainsi que leurs souhaits et propositions concernant la scolarité de leurs enfants, aident l'école à planifier l'enseignement et l'orientation afin de mieux répondre aux besoins individuels.

La coopération avec les parents est accentuée lors des passages d'un cycle à l'autre. Un des objectifs de la coopération est de renforcer la responsabilité et l'autonomie chez les élèves à l'approche de la dernière année de la scolarité obligatoire. Les parents ont l'occasion de rencontrer le conseiller d'orientation pour parler des questions liées notamment à la poursuite des études.

La coopération avec le monde du travail et l'organisation des stages TET

L'objectif de ces stages est de donner aux élèves l'occasion d'avoir des expériences concrètes sur la vie professionnelle. Par la même occasion, ils peuvent exercer leurs habiletés sociales et leurs capacités de travailler en groupe dans un cadre authentique du travail. Les stages TET ont également pour but de donner aux élèves des outils pour pouvoir mieux planifier leurs études futures et faire des choix professionnels. Ces stages permettent aussi de se familiariser avec la législation du travail et d'exercer les capacités liées à la recherche d'un emploi et à la conclusion d'un contrat de travail. Les stages TET permettent aux élèves d'acquérir de nouvelles connaissances sur le monde de travail, leur apprennent à apprécier le travail et les motivent aussi dans les études.

Les élèves sont initiés à la vie professionnelle en sixième, en commençant par les métiers représentés au sein de l'école, quand ils font un stage TET d'une journée dans la bibliothèque de l'école. Ces stages sont organisés par les professeurs responsables en coopération avec le bibliothécaire de l'école qui explique les tâches à accomplir aux élèves et les guide pendant la journée. Les élèves de la sixième participent également au bloc d'apprentissage consacré à l'entrepreneuriat.

Les élèves de la septième travaillent pendant une journée ou deux dans la cantine de l'école. Le personnel de la cantine explique les tâches à accomplir et guide les élèves pendant la journée. Le professeur responsable est en charge de l'organisation de ces stages avec le personnel de la cantine.

Les élèves de la huitième font leur stage TET en travaillant pendant une journée ou deux au préscolaire et au jardin d'enfants du Lycée. Le personnel du préscolaire et du jardin d'enfants leur font découvrir le fonctionnement du préscolaire et du jardin d'enfants et leur expliquent comment se comporter avec les enfants. L'élève peut influencer sur le contenu de son stage TET afin que l'on prenne en compte ses passe-temps. Les élèves peuvent mettre en avant leurs compétences et faire de la musique, chanter, jouer ou dessiner avec les enfants. Les élèves recevront une attestation écrite sur le stage TET et ils font un rapport écrit d'auto-évaluation sur leur journée. Ces stages sont organisés par le professeur responsable et le personnel du préscolaire et du jardin d'enfants.

Les élèves de la neuvième font un stage TET de deux semaines pendant le semestre d'automne. Les élèves doivent eux-mêmes trouver le lieu où ils font faire le stage. Le cas échéant, le conseiller d'orientation s'occupe des arrangements pour les trajets et les repas avec les entreprises accueillant des stagiaires. Avant le stage, les élèves exercent les capacités liées à la recherche d'un emploi et ils sont familiarisés avec la législation et les consignes applicables au monde de travail. Les élèves prennent note de leurs expériences pendant le stage. Ils doivent rédiger un rapport de stage qui peut contenir des interviews du personnel travaillant sur place et des expériences de l'élève, ainsi qu'une partie dans laquelle l'élève évalue ses apprentissages et réfléchit à son aptitude pour éventuellement pratiquer le métier en question. À la fin du stage, l'employeur remet à l'élève un certificat de travail.

Le stage TET réalisé en neuvième forme une partie du bloc d'apprentissage pluridisciplinaire qui a pour thème "la vie professionnelle". On prépare les élèves pour le stage et on en discute après en abordant ce sujet pendant les cours de plusieurs matières, notamment aux cours de langues et des sciences sociales.

Le développement de l'orientation et l'évaluation de son effectivité

Concernant l'enseignement fondamental, l'orientation est une partie intégrante de la culture du fonctionnement et se voit dans le travail quotidien. Toutes les personnes participant à ce travail sont responsables de son développement et de l'évaluation de son effectivité. Les critères de qualité pour l'enseignement fondamental, élaborés par le ministère de l'éducation, ainsi que les critères de l'orientation efficace, publiés par la Direction nationale de l'éducation, offrent un cadre de référence utile pour l'évaluation des mesures d'orientation. L'effectivité et la suffisance de l'orientation aux cycles différents sont évaluées tous les ans sur la base des documents mentionnés ci-dessus ainsi que sur la base des objectifs fixés dans le plan directeur. Le cas échéant, on modifie les modes de fonctionnement et les pratiques d'orientation.

Les élèves et leurs parents sont aussi invités à donner leurs avis sur l'effectivité de l'orientation. Le système de communication électronique, mis en place par l'école, ainsi que les soirées des parents annuelles et les autres rencontres de ce type offrent un bon moyen pour collecter les opinions des parents. Les élèves peuvent faire leurs commentaires directement au conseiller d'orientation et au professeur responsable.

On peut dire que l'objectif général de l'orientation est de garantir que l'élève est motivé pour continuer ses études après la scolarité obligatoire et qu'il comprend l'importance du développement personnel, de l'apprentissage tout au long de la vie et des études. Le but de l'orientation est de garantir que tous les élèves poursuivent leurs études après la scolarité obligatoire.

La coopération avec les services sociales et sanitaires de la ville

Les sections du plan d'enseignement qui concernent le soutien scolaire et la coopération entre l'école et les parents ont été rédigées en coopération avec les autorités sociales et sanitaires de la ville d'Helsinki. Les membres du groupe de soutien communautaire de l'école ont participé à l'élaboration du plan d'enseignement. Le plan de soutien scolaire, qui se trouve en annexe du plan d'enseignement, est élaboré annuellement en coopération avec les autorités sociales et sanitaires travaillant à l'école.

Le suivi, l'évaluation et le développement du plan d'enseignement

Le Lycée franco-finlandais d'Helsinki évalue régulièrement la qualité et l'effectivité de l'enseignement qu'il offre et participe à l'évaluation externe de ses activités. L'évaluation a pour objectif le développement de l'enseignement et l'amélioration des conditions d'apprentissage. Le suivi, l'évaluation régulière et le développement de la mise en œuvre du plan d'enseignement et du plan annuel forment une partie importante de ce travail. La réalisation des domaines différents du plan d'enseignement est évaluée régulièrement, aussi bien pendant l'année scolaire qu'à la fin de celle-ci. Les professeurs, les élèves et leurs parents, le personnel du soutien scolaire et les partenaires de l'école peuvent participer aux travaux d'évaluation aux côtés de la direction de l'école.

L'auto-évaluation effectuée par l'école prend en compte les résultats des évaluations nationales et des projets de développement ainsi que les critères de qualité déterminés au niveau national. La coopération entre l'école et les élèves, les parents et les autres acteurs contribue positivement à l'auto-évaluation transparente et constructive.

Le cas échéant, le plan d'enseignement du Lycée est mis à jour afin qu'il corresponde aux modifications éventuelles insérées au programme-cadre national. Si nécessaire, le Lycée révisé son plan d'enseignement et en améliore la qualité et l'effectivité en se basant sur les résultats du travail de développement.